



## Vite lu..., vite su ! **MORVI'LIGHT**

### **Agenda**

- 1/ Dimanche 1<sup>er</sup> juin 2014 à 9 h 00** : Championnat de tennis à la Salle d'Exposition et au gymnase.
- 2/ Mercredi 4 juin 2014** : Ramassage des encombrants.
- 3/ Samedi 7 et dimanche 8 juin 2014** : Rétro Motos Cycles de l'Est : Départ le samedi à 9 h de la 24<sup>ème</sup> édition du Tour de Franche-Comté et fin du rallye le dimanche à 17 h 45 à la Salle d'Exposition.
- 4/ Samedi 14 et dimanche 15 juin 2014 de 10 h à 18 h** : Exposition de sculptures au rez-de-chaussée du château communal par l'Association Espace Sculpture du village. Venez découvrir les amateurs passionnés et leurs œuvres !
- 5/ Samedi 21 juin 2014** : Fête de l'école au gymnase.  
Entrée libre, buvette et resto sur place.
  - **14 h** : spectacle des enfants de l'école
  - **Vers 15 h 30** : kermesse et tombola
  - **A partir de 18 h** : **FETE DE LA MUSIQUE TOUT PUBLIC.** Concert jusqu'à 23 h. Venez nombreux !
- 6/ Samedi 28 juin 2014 de 9 h à 12 h** : Journée « J'aime ma commune »  
**Opération propreté** dans différents secteurs du village (escaliers église, escaliers lotissement/Pâquis, Place du Marché, ...) afin d'embellir, rafraîchir et mettre en valeur notre commune pour les beaux jours.  
Les élus vous attendent à 8 h 50 devant la mairie, accompagné(e)s de vos indispensables outils : pioche, râteau, sécateur, gants, ...  
Une pause petit déjeuner est prévue pour encourager les bénévoles. Merci de vous signaler en mairie au 03.84.27.80.36. Pour rappel, la commune est inscrite dans une démarche « zéro pesticide »... mais 100 % d'huile de coude et bonne humeur garantie.
- 7/ Dimanche 29 juin 2014 de 9 h à 18 h** : Tir à l'Arc à la Salle d'Exposition
- 8/ Lundi 30 juin 2014 à 19 h 30** : Réunion publique du Conseil Municipal. L'ordre du jour sera communiqué trois jours avant sur le site internet [www.morvillars.fr](http://www.morvillars.fr) et sur les panneaux d'affichage de la commune.



# La vie de la cité

## URBANISME : ENQUETE PUBLIQUE

### Projet de modification du Plan d'Occupation des Sols

Il conviendrait de revoir les dispositions applicables à la zone UY du Plan d'Occupation des Sols sur le secteur de la zone industrielle Bourogne/Morvillars uniquement. En attendant l'installation du nouveau Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) il s'agit de procéder à une modification simplifiée du P.O.S. qui a pour objet de préciser le type d'occupation et d'utilisation des sols de la zone UY.

**Une enquête publique** est lancée dès le **lundi 2 juin jusqu'au vendredi 27 juin 2014 à 18 h**. Un dossier complet et un cahier de doléances sont à disposition en mairie aux heures d'ouverture.

### Evolution législative et réglementation en matière d'urbanisme : des simplifications

Ci-dessous un tableau de synthèse reprenant les démarches d'urbanisme à entreprendre en cas de ravalement de façade :

Travaux d'entretien et de réparation ordinaire	Aucune formalité	Article R.421-17 du Code de l'Urbanisme
<b>Ravalement de façade</b> (n'ayant pas pour effet de modifier l'état d'origine des façades)	Cas général : <b>DISPENSE DE FORMALITES</b> <b><i>Ce qui n'exclut pas d'être en conformité avec les règles locales d'urbanisme.</i></b>	Délibération du 7 mai 2014
	Terrain compris dans un « secteur protégé » (champ de visibilité d'un monument historique, secteur sauvegardé, aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine, site classé, inscrit ou en instance de classement) ou sur un bâtiment protégé par le Plan d'Occupation des Sols : <b>DECLARATION PREALABLE</b>	Article R.421-17-1, applicable au 1 <sup>er</sup> avril 2014 (décret du 27 février 2014)
<b>Modification de l'aspect extérieur d'un bâtiment ou ravalement s'accompagnant de la modification de l'aspect extérieur d'un bâtiment.</b>	<b>DECLARATION PREALABLE</b>	Article R.421-17-a) du Code de l'Urbanisme

## TRAVAUX ROUTIERS CET ETE

### **Attention : déviation ! RN 1019 – Section Les Fougerais/Morvillars** **Travaux de réalisation d'une bande médiane élargie**

Des travaux importants sont prévus sur la RN 1019 (ex RN 19) dans les deux sens de circulation pendant les mois de **juillet et août 2014** pour une durée globale de **2 mois**.

Des déviations seront mises en place. Si vous souhaitez plus d'informations, nous vous invitons à contacter la mairie.

Merci pour votre compréhension et prudence aux abords des travaux !

## **Tournée périodique de mise à jour du plan cadastral**

Le géomètre du cadastre (*registre public sur lequel sont inscrites avec précision les propriétés foncières d'une commune*) pourra être amené à effectuer des travaux de lever des constructions neuves et des additions de constructions pour la mise à jour périodique du plan cadastral de la commune durant les mois de juin à octobre 2014. Pour réaliser cette opération, il sera amené à pénétrer sur les terrains des propriétaires ayant effectué des constructions nouvelles, démolitions, ajout de constructions. Nous tenions à vous le signaler.

## **Droits et devoirs des propriétaires d'étangs**

Un dépliant « La gestion des cours d'eau – Petit guide des droits et devoirs des propriétaires riverains » et un guide « Entretien durablement son étang » se tiennent à la disposition de chacun des propriétaires des étangs. Ils sont disponibles en mairie ou téléchargeables sur le site [www.cg90.fr](http://www.cg90.fr)

## **Recensement citoyen/militaire**

Nouvelle période pour le recensement citoyen : les jeunes (garçons et filles) nés entre le **01/05/1998** et le **30/06/1998** sont priés de se rendre personnellement en mairie munis :

- d'une pièce d'identité,
- du livret de famille des parents,
- d'une facture des parents datée de moins de 3 mois, justifiant le domicile (EDF, GDF)

## **Incivilités**

### **Des trottoirs propres... et accessibles**

Afin que nul ne soit contraint de descendre des trottoirs pour éviter les **déjections canines**, nous demandons instamment aux propriétaires des chiens de prendre leurs dispositions afin de garantir la propreté des espaces publics et ne plus faire subir ces nuisances. D'autre part, chaque propriétaire est responsable de l'entretien de sa partie de trottoir, balayage, désherbage, taille des haies.... Merci d'y penser pour le bien-être de tous !

### **Dépôts sauvages et détériorations de mobilier urbain**

La commune déplore ces derniers mois des dommages causés intentionnellement, notamment en ce qui concerne des dépôts sauvages à la Promenade du Souvenir, la détérioration par vandalisme du matériel communal au gymnase et du compteur électrique du tennis, (plus de 5000 € de réparation), tentative d'incendie sur la salle du tennis... L'équipe municipale ne laissera pas les auteurs impunis. Dépôt de plainte, surveillance accrue entre autres.

Pour rappel, nous vous invitons à prendre en compte l'article R.632-1 modifié par Décret n° 2007-1388 du 26 septembre 2007 : « Est puni de l'amende prévue pour les contraventions de la 2e classe (35 €) le fait de déposer, d'abandonner, de jeter ou de déverser, en lieu public ou privé, à l'exception des emplacements désignés à cet effet par l'autorité administrative compétente, des ordures, déchets, déjections, matériaux, liquides insalubres ou tout autre objet de quelque nature qu'il soit si ces faits ne sont pas accomplis par la personne ayant la jouissance du lieu ou avec son autorisation. »

### **Vols au cimetière**

Cette année encore des vols ont été commis au cimetière de Morvillars-Méziré. Les gardes-nature seront prévenus. Une surveillance accrue sera là aussi assurée.

### **Rappel réglementation nuisances sonores**

Chacun doit prendre toutes précautions pour éviter que le voisinage ne soit gêné par les bruits répétés et intempestifs émanant des activités, des appareils ou machines utilisées ou par les travaux effectués par des particuliers.

A cet effet les travaux de bricolage et de jardinage utilisant des appareils à moteur thermique ou électrique, ne sont autorisés qu'aux horaires suivants :

- **Les jours ouvrables de 9 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 19 h 00**
- **Les samedis de 9 h 00 à 12 00 et de 14 h 00 à 18 h 00**

Les dimanches et jours fériés ne sont pas autorisés (Extrait de l'arrêté municipal du 19 juillet 2012). *Toute infraction sera poursuivie et réprimée conformément aux lois et règlements en vigueur.*

### **Rappel de l'inscription des noms sur les boîtes aux lettres**

Nous vous avons suggéré dans un précédent Morvi'light d'indiquer plus précisément vos noms ainsi que ceux de vos enfants s'ils sont différents des vôtres sur votre boîte aux lettres et nous remercions les administrés qui ont répondu favorablement à cette demande. Ils pourront bénéficier d'un meilleur service d'acheminement du courrier. Nous réitérons notre demande auprès des personnes qui n'auraient pas encore songé à rétablir cet oubli.



## MEDIATHÈQUE

**Juin 2014**

Ce mois- ci dans votre Médiathèque venez découvrir :

### **Adultes**

- **Hôtel Vendôme** de Danielle STEEL
- **Annie, te souviens-tu...** de Léo BARDON
- **Le lac des rêves** de Kim EDWARDS
- **Remède mortel** de Harlan COBEN

### **Jeunesse**

- **Plus loin que le bec des Hirondelles** d'Annie AGOPIAN
- **Un Papa sur mesure** de Davide CALI
- **Le mystère des Pirates** d'Olivier & Patrick POIVRE D'ARVOR
- **L'élève Ducobu, ça sent les vacances !** de GODI & ZIDROU

---

... et toujours plus d'informations sur [www.morvillars.fr](http://www.morvillars.fr), articles de fond, nombreuses photos des événements et manifestations, formulaires, questions pratiques...

---